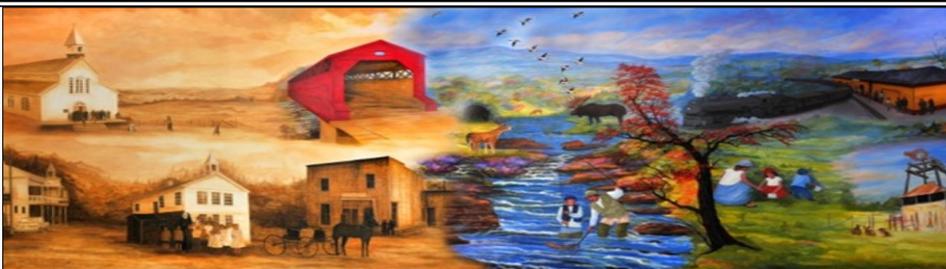




Municipalité de
La Macaza

53, RUE DES PIONNIERS
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



Bulletin d'informations—juillet 2017

Mot de la mairesse

Chères Macaziennes et chers macaziens,

L'été est arrivé, mais le beau temps tarde à s'installer. Il semble que nous serons soumis à ce genre de température de plus en plus fréquemment et la cause serait principalement due aux changements climatiques. Il est important de considérer notre planète comme un trésor précieux. Il faut en prendre soin et chacun de nos petits gestes a une portée significative sur notre environnement. C'est à chacun de nous à nous en préoccuper. Les élus ont un rôle important à jouer et les municipalités devront réfléchir sur les mesures à mettre en place pour protéger notre environnement qui est notre richesse.

L'écocentre ouvrira ses portes très bientôt. Nous pourrions ainsi contrôler davantage les rebuts qui souvent pourraient être recyclés ou redonnés au suivant. Plus nous militerons à devenir écoresponsables plus nous utiliserons notre écocentre et plus nous réduirons les empreintes négatives de l'ère de consommation dans lequel nous vivons. Notre municipalité entend devenir une municipalité écoresponsable.

Par ailleurs, la météo maussade n'a pas empêché la tenue de différentes activités à La Macaza. Ainsi la fête de la pêche, la fête nationale et celle du Canada, toutes ont obtenu un réel succès. L'idée de mettre au cœur de nos activités une préoccupation pour les familles cadre exactement dans le plan d'action qui regroupe notre Politique familiale et la politique municipalité amie des aînés(es). Pour attirer des jeunes, il faut se préoccuper de leurs besoins. Je donne pour exemple, l'activité d'initiation au skate que notre responsable des loisirs a organisé dans le cadre de notre fête nationale. Nos jeunes garçons étaient heureux pour certains d'être initiés au skate et pour d'autres d'apprendre de nouveaux trucs.

Il est difficile d'attirer et de garder nos jeunes familles. C'est le défi de notre municipalité et selon le président de la Fédération des municipalités du Québec, M. Lehoux : « Quand une petite école ferme dans un village, c'est une partie de son âme qui disparaît. Lorsqu'il n'y a plus d'école dans une communauté, cela veut dire qu'aucune famille ne viendra s'y installer. Cela veut aussi dire que cette municipalité va se dévitaliser et se dépeupler, les industries vont quitter faute de main-d'œuvre. »

La FQM conclut dans la bataille qu'elle mène pour préserver les écoles dans les villages en affirmant : « Les communautés qui n'ont plus d'école à cause du nombre insuffisant d'élèves doivent redoubler d'efforts pour attirer les jeunes familles. L'obstacle est de taille... »

C'est difficile... mais c'est possible. J'ai eu le plaisir de rencontrer deux jeunes entrepreneurs qui ont choisi notre municipalité pour installer leurs nouvelles entreprises. Il s'agit de Monsieur Bruno Vaillant propriétaire de Outdoor Logistik et de monsieur Sébastien Jeté pour l'entreprise Performance R.P.M. Nous leur souhaitons la bienvenue et surtout beaucoup de succès parmi nous.

Je vous invite à la prochaine séance du conseil du mois d'août et d'ici là je vous souhaite une bonne saison estivale.

Céline Beauregard
Mairesse

Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général	2
• Faits saillants du conseil Municipal	3
• Informations générales	4-5
• Urbanisme	6
• Horticulture	7
• Bibliothèque	8-9
• Informations générales	10-11
• Loisirs	12-13
• Marathon	14
• Informations générales	15
• Calendrier des événements	16

Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : info@munilamacaza.ca

En cas d'urgence,
vous pouvez rejoindre
le Service des travaux publics
ou l'employé de garde au
(819) 278-5074

Pour recevoir les
communiqués de la
municipalité, veuillez
envoyer votre adresse
courriel à
info@munilamacaza.ca

Date de tombée de la prochaine édition
18 août 2017

Prochaine parution :
août 2017

UNE MUNICIPALITÉ EN SANTÉ FINANCIÈRE

Lors de la présentation des États financiers de l'exercice 2016 par le vérificateur externe, monsieur Daniel Tétreault CPA, en mai dernier, ce dernier a dressé un portrait de la situation financière de la Municipalité et il a également donné son opinion sur la santé financière de la Municipalité.

Selon ce dernier, non seulement la situation financière de la Municipalité est favorable, mais également la santé financière est excellente. En effet, à une époque où on entend parler des déficits et des dettes des gouvernements supérieurs, on peut se réjouir de constater qu'au niveau local la situation est tout autre et somme toute très positive.

Les États financiers de l'exercice 2016 montrent un excédent de l'exercice de 239 711\$, une dette locale à long terme de 207 751\$ pour un actif de 6 827 099\$. Ainsi, la dette per capita (la dette divisée par le nombre d'habitants) est de 180\$ par habitant si on ne tient compte que des habitants résidents et permanents. C'est déjà très peu. En effet, cela signifie que si les 1150 habitants de la municipalité se présentaient demain matin avec un chèque de 180\$, la municipalité n'aurait plus de dette. Dans la vraie vie, il n'y a pas que les habitants résidents qui sont responsables de la dette de la municipalité. Tous les propriétaires d'un immeuble, terrain et bâtiments, sont responsables via leur compte de taxes de la dette. Vu de cette façon, la dette per capita est beaucoup faible que 180\$. En examinant de près tant le budget annuel que les états financiers, il n'apparaît aucun ratio financier dans la situation actuelle qui peut préoccuper la population macazienne quant à la santé financière.

Il s'agit là d'une situation plus qu'enviable. Je ne connais pas beaucoup d'organismes publics et des gouvernements qui peuvent se vanter d'une dette aussi réduite par rapport à un actif net aussi positif.

Devant une telle situation, le vérificateur externe a suggéré de procéder aux travaux de rénovation de la salle communautaire à l'Hôtel de Ville à même les fonds consolidés de la Municipalité plutôt que par règlement d'emprunt. Nous procédons également de cette façon pour la construction de l'Écocentre sur le chemin Roger Hébert. Ceci aura évidemment effet de diminuer les fonds de la Municipalité, mais sans compromettre la situation financière globalement.

En procédant de cette façon, on utilise nos réserves financières pour améliorer nos immobilisations. On augmente ainsi la valeur de l'Hôtel de Ville comme vous le feriez en utilisant vos économies pour rénover votre résidence et lui redonner de la valeur sans augmenter votre endettement. On ne peut évidemment pas toujours procéder de cette façon, mais quand cela est possible, il faut en profiter.

Jacques Brisebois
Directeur général

Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 10 juillet 2017

- Les inspecteurs en urbanisme ont été nommés conciliateurs-arbitres, ainsi que responsables de la délivrance des permis et certificats relatifs aux règlements d'urbanisme, responsables de l'application des règlements d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et responsables du règlement sur le captage des eaux souterraines. À ces titres, ils sont mandatés à donner des constats d'infraction dans ces domaines et à représenter la municipalité à la Cour municipale lorsque requis.
- Un avis de motion a été déposé afin d'annoncer l'adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, du règlement 2017-125 abrogeant et remplaçant le règlement 2008-030 sur les systèmes d'alarme.
- Les élus ont résolu d'appuyer la mobilisation citoyenne dénonçant la fermeture du Centre de distribution de Mont-Laurier de Pepsico.
- Le conseil a adopté le règlement 2017-124 autorisant la conclusion d'une nouvelle entente concernant la cour municipale de la Municipalité régionale du comté d'Antoine-Labelle.
- Une politique municipale concernant l'utilisation des caméras de surveillance a été adoptée. Celle-ci peut être consultée sur le site internet de la municipalité en cliquant sur l'onglet « documentation » puis le sous-onglet « politiques municipales ».
- Le conseil a résolu d'octroyer à l'entreprise *Mon alarme* le contrat concernant l'achat, l'installation et la mise en marche d'un système de vidéosurveillance au montant total de 7 700\$ plus les taxes applicables. Les caméras seront installées au pont couvert, au bureau municipal, au garage municipal et à l'écocentre.
- Les résultats de l'appel d'offres pour la rénovation de la salle communautaire ont été approuvés. La soumission de l'entreprise *Construction Telmosse (2016) inc.* a été retenue au montant de 336 584\$ plus les taxes applicables.
- La mairesse et le directeur général adjoint ont été nommés par le conseil en tant que responsables de la médiation auprès de la *Commission municipale du Québec* concernant l'agglomération de Rivière-Rouge.
- Le conseil a signifié son accord au MERN concernant la vente d'un terrain actuellement en location au 220 chemin du Lac Clair.
- Les résultats de l'appel d'offres concernant l'achat d'agrégats pour les travaux de voirie ont été approuvés. Les agrégats requis seront fournis par l'entreprise *Les agrégats de Labelle inc.*
- Il a été résolu de signer une entente de partenariat avec *ARPE-Québec* pour la récupération, la mise en valeur et le recyclage des produits électroniques récoltés à l'écocentre municipal.
- Des dérogations mineures ont été approuvées au 118 chemin de la Baie-Claire et au 852 chemin du Lac-Chaud.

Étienne Gougoux
Directeur général adjoint

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

Autour de la piscine et du lac, ça ne prend qu'un instant pour que la tragédie frappe!

Saviez-vous que la noyade est l'une des principales causes de décès chez les enfants de 1 à 4 ans? Souvent, ces incidents sont causés par une piscine qui n'a pas été sécurisée ou par une méconnaissance des règles de sécurité nautique.

Les enfants peuvent se noyer rapidement et sans bruit. Surveillez attentivement les enfants, sécurisez l'accès à votre piscine et apprenez à vos enfants les règles de sécurité nautique. Ces mesures aideront à prévenir les blessures graves et les décès.



Voici quelques conseils pour sécuriser votre piscine :

- Installez une clôture qui mesure au moins 1,2 mètre de hauteur autour de votre piscine. Adressez-vous aux autorités municipales pour connaître les règlements en vigueur.
- Installez une porte à fermeture automatique munie d'un verrou hors de portée des enfants.
- Assurez-vous que les jouets, les meubles de l'extérieur et les outils sont loin de la clôture de la piscine. Les enfants peuvent grimper sur ces objets pour passer par-dessus la clôture et entrer dans la piscine.

Pour obtenir plus de **conseils de sécurité de Santé Canada**, visitez :

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/prevention-blessures/securite-matiere->



Partage de la route – Amélioration de la signalisation sur le chemin des Cascades

Depuis la fin du printemps, il est possible d'apercevoir de nouvelles affiches sur le chemin des Cascades notamment à proximité du pont de fer (pont des chars). Celles-ci indiquent que la route est utilisée à la fois par les automobilistes et les cyclistes. Ces affiches ont été ajoutées par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports suite à la demande de la Municipalité visant à sécuriser le tronçon routier qui relie le parc linéaire du P'tit train du Nord et le centre de La Macaza via le chemin des Cascades et le chemin des Pionniers. En effet, cette route est empruntée par un grand nombre de cyclistes qui descendent du parc linéaire et qui désirent découvrir les attraits de La Macaza tels que le pont couvert Macaza, l'Église, le parc ou la vieille-école. Que vous soyez cycliste ou automobiliste, nous vous invitons à partager la route et à respecter le code de la sécurité routière.



Inauguration de l'écocentre de La Macaza

La mise en place de l'écocentre de La Macaza progresse rapidement. Ce dernier sera situé sur le chemin Roger-Hébert et son ouverture officielle se fera au courant du mois d'août. Cet écocentre sera réservé aux résidents et aux propriétaires de La Macaza. Une preuve de résidence sera exigée sur place (carte citoyenne, permis de conduire...). Restez à l'affût des plus récentes informations concernant l'écocentre grâce à l'infolettre, à la page Facebook et au site internet de la Municipalité. Voici les matières qui seront acceptées sur place :

- Résidus domestiques dangereux : (Huiles, peintures, aérosols...)
- Le bois
- Le bardeau
- Le gypse
- Les matelas et les sommiers
- Les appareils électroniques : (ordinateurs, claviers, écrans d'ordinateurs, télévisions, cellulaires, imprimantes, numériseurs, systèmes audio...) Pour obtenir la liste détaillée, consultez le site de ARPE-Québec au <http://recyclermeselectroniques.ca/qc/quoi-faire/quoi-recycler/#rw-print>
- Le métal
- Le béton et les briques
- Les objets en plastique trop gros pour être déposés dans le bac de recyclage domestique
- Les objets en bon état destinés au réemploi : (Vélos, meubles, jouets...)

***** Attention! Il sera strictement interdit de laisser des objets devant le garage municipal ou devant les portes de l'écocentre durant les heures de fermeture de l'écocentre! Un système de vidéosurveillance sera installé sur les lieux afin d'identifier les contrevenants.**

LES TRAVAUX QUI EXIGENT LA PRISE D'UN PERMIS OU D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION

U R B A N I S M E

Permis requis

- A. Construction d'un bâtiment principal;
- B. Agrandissement ou transformation d'un bâtiment principal;
- C. Construction d'un bâtiment accessoire; (garage, remise, pergolas, piscine, spa, etc.)
- D. Construction d'un abri forestier;
- E. Construction d'une cabane à sucre;
- F. Construction d'une galerie, perron et patio;
- G. Rénovation ou réparation d'une construction.

Certificat d'autorisation requis

- A. Abattre des arbres;
- B. Construire une clôture, une haie ou un muret;
- C. Déplacer un bâtiment;
- D. Changer l'usage d'un bâtiment;
- E. Installer un usage ou un bâtiment temporaire;
- F. Construire un bâtiment non résidentiel;
- G. Installer un quai privé ou communautaire;
- H. Procéder à des travaux de remblai et déblai;
- I. Procéder à des travaux dans la rive;
- J. Exploiter une carrière, gravière ou sablière;
- K. Installer une enseigne;
- L. Procéder à une vente de garage;
- M. Installer une entrée charretière;
- N. Construire une installation septique;
- O. Construire une installation de captage d'eau souterraine;
- P. Démolir une construction;
- Q. Procéder à l'exploitation forestière d'un volume de bois de plus de 100 mètres cubes solides au cours d'une période consécutive de 12 mois.

Certains travaux d'entretien normaux qui nécessitent une construction peuvent ne pas requérir l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, pourvu que les fondations, la charpente, le revêtement des murs ou du toit, les ouvertures, l'isolation, les divisions intérieures et les parties intérieures et extérieures ne soient pas modifiées, que la superficie du plancher ne soit pas augmentée et qu'il n'y ait pas l'ajout d'une nouvelle chambre à coucher.

Cependant, il est important de noter que cette liste est non-exhaustive et qu'**il est de votre responsabilité de communiquer avec le service de l'urbanisme pour vous assurer que les travaux que vous prévoyez entreprendre sont conformes à la réglementation municipale et afin d'obtenir les autorisations requises avant le commencement de vos travaux.** L'omission de se procurer un permis ou un certificat d'autorisation peut entraîner des conséquences fâcheuses telles que l'émission d'un constat d'infraction, la démolition totale ou partielle d'un ouvrage ou son déplacement. Pour rejoindre le service de l'urbanisme, composez le **819-275-2077 poste 24 ou poste 29.**

HORTICULTURE

Artificielles ou naturelles ?

Voici 5 bonnes raisons de préférer les plantes naturelles aux plantes artificielles :

- Les plantes naturelles sont généralement produites localement, ce qui crée des emplois.
- Les plantes naturelles permettent aussi de favoriser la biodiversité, attirant les pollinisateurs et oiseaux.
- Les plantes naturelles et leurs milliers de fleurs se renouvellent au cours de l'été.
- Presque tout dans un panier suspendu naturel peut être recyclé ou réutilisé en fin de vie.
- Si la production entraîne des émissions de GES lors de leur culture, (par le chauffage notamment), les plantes naturelles absorberont une partie de ces GES, séquestrant le CO₂ tout en produisant de l'oxygène.



Cimetière transformé en jardin fleuri

« Quant aux plantes artificielles déposées de coutume dans les cimetières, elles sont trop souvent balayées par les vents, parcourant de grandes distances pour polluer »

Renouée du Japon : une plante à éviter!

La renouée du Japon est une plante envahissante qu'il faut à tout prix éviter de planter dans nos jardins! Cette plante figure parmi les 100 pires espèces envahissantes de la planète selon l'Union mondiale pour la nature (UICN). En effet, comme il est possible de le lire sur le site internet du *Jardin botanique de Montréal* ; elle forme des peuplements denses qui étouffent les espèces indigènes, appauvrissant ainsi la diversité biologique des écosystèmes. Elle limite également l'accès aux cours d'eau et accroît les risques d'inondation, en raison des tiges mortes qui flottent à la surface de l'eau au printemps.

Comment l'éradiquer?

Pour éradiquer un plant de renouée du Japon, il faut couper ses tiges au ras du sol, et ce, plusieurs fois par année et plusieurs années de suite de manière à épuiser la plante. Ses racines sont très profondes (2m) et très larges (7m), il est donc inutile de tenter de la déraciner. Ne compostez pas les résidus de la plante et ne les jetez pas dans la nature, car cela lui permettrait de repousser. Mettez plutôt les résidus dans un sac à ordures et disposez-en lors de la collecte des déchets.



Photo : renouée du Japon (Reynoutria japonica var. japonica, syn. Fallopia japonica).

C

oncours
photos
La Maçaza



Mon trésor culturel

Règlements du concours:

- * Une seule photo par participant doit être soumise, en format **8.5 X 11** sur papier photo, ou en haute résolution via courriel au **biblio@munilamacaza.ca**.
- * Votre photo doit respecter le thème de cette année des Journées de la culture: **Les trésors culturels; La culture dans la mémoire longtemps**. Exemple de trésors culturels: La rivière qui a vue passer la drave, le champ: mère nourricière des premiers colons, un grand-papa qui se berce sur sa galerie en racontant son histoire à un enfant, la forêt: source, pour les amérindiens, de médecine presque oubliée, etc.
- * Le participant est fortement encouragé à donner un titre à sa photo, ainsi qu'une brève description expliquant pourquoi, selon lui, cette photo est un trésor culturel.
- * Les photographies doivent avoir été prises sur le territoire de La Maçaza et le participant s'engage à avoir le consentement des personnes apparaissant sur sa photo.
- * Le concours s'adresse à tous.
- * La date limite de la remise des candidatures est le **28 août 2017**.
- * Les photos seront exposées anonymement, à la bibliothèque, tout le mois de septembre. Le public sera invité à venir voter pour leur coup de cœur jusqu'au **28 septembre 2017**. Un seul vote par personne sera accepté.
- * Le gagnant sera dévoilé lors des festivités en l'honneur des Journées de la culture, **le 1er octobre 2017**.
- * **La photo coup de cœur se méritera la page couverture du calendrier municipal 2018 ainsi qu'un certificat cadeau du Studio photo l'Envol.**



Bonne chance à tous!

Chers abonnés, je serai en vacances du 21 juillet au 6 août ainsi que du 18 au 27 août inclusivement.

Prenez note que, durant cette période, **aucun prêt entre bibliothèques** (PEB) ne sera effectué. Vos demandes peuvent par contre être prises en note, elles seront traitées dès mon retour.

Les horaires demeureront les mêmes et les services de base de prêts et de production de carte citoyenne seront disponibles pour vous. Les préposées se feront un plaisir de vous aider et de répondre à vos questions.

Je vous remercie de votre compréhension et vous souhaite à tous un bel été ressourçant et plein de soleil!

Au plaisir de se voir à la mi-août.

Tu as entre 2 et 14 ans?

Inscris-toi au Club de lecture jeunesse d'été TD dès le 17 juin!

Cet été, on célèbre le 150^e anniversaire du Canada.

Au programme: **Kanata**, notre mascotte à la biblio pour l'été, effectuera pour nous un voyage fascinant au travers le Canada. Chaque semaine il nous enverra une carte postale, avec des indices nous permettant de deviner l'endroit qu'il a visité. Viens à ta biblio essayer de découvrir par où Kanata est passé et cours la chance de gagner un iPad mini!

Club
de lecture
d'été
TD
2017



Maison de la culture de La Macaza

Vernissage Le vendredi 4 août de 17h00 à 19h00 aura lieu le vernissage de nos prochaines expositions:

Régine Tremblay et Mathys Perreault, artistes-peintres exposants et les missiles Bomarc. Ces expositions seront à l'affiche jusqu'au 8 septembre. Bienvenue à tous.

M. Benoit Thibeault offrira une **conférence** au sujet des Bomarc le samedi 19 août à 14h 00 au coût de 10,00\$ ou 5,00\$ pour les membres. Les billets seront mis en vente dès le 4 août au dépanneur de La Macaza et à la Maison de la culture.



Capsule : À la découverte du patrimoine bâti de La Macaza!

Dans le cadre de l'entente de développement culturel 2014-2016 intervenue entre la MRC d'Antoine-Labelle et le ministère de la Culture et des Communications, la firme Patri-Arch a été mandatée par la MRC afin de procéder à un inventaire du patrimoine culturel. À cet effet, la firme a produit un inventaire très complet, comprenant notamment 212 fiches du patrimoine bâti dans la MRC incluant plusieurs bâtiments macaziens. Au cours des prochains mois, vous serez invités à découvrir le patrimoine bâti de La Macaza via des capsules présentées dans le bulletin municipal. Voici la troisième de ces capsules :



Capsule #3 : L'Église Notre-Dame-du-Divin-Pasteur

Située en plein cœur de la Municipalité de La Macaza, au 64 rue des Pionniers, l'Église Notre-Dame-du-Divin-Pasteur fût construite en 1903 par les constructeurs français Souillard et Thiaville. Il s'agit d'une église en bois de type néoclassique dont la valeur patrimoniale est classée par la Municipalité régionale de comté d'Antoine-Labelle comme étant « supérieure ». L'histoire de cette bâtisse est indissociable de l'histoire de la mission religieuse de La Macaza qui débute vers 1896. Avant la construction de l'église, les missionnaires utilisaient l'école du village comme lieu de culte. Un premier curé résidant fût nommé en 1917. Dès son arrivée, il entreprend la construction d'un presbytère adjacent à l'église.

BIENVENUE OUTDOOR LOGISTIK ET PERFORMANCE RPM

La mairesse, madame Céline Beauregard, est heureuse d'accueillir et de souligner l'arrivée de trois jeunes entrepreneurs qui ont choisi de s'établir à La Macaza. Ces entrepreneurs et leur entreprise représentent énormément pour la municipalité : de nouveaux emplois et de nouvelles familles. Cela nous redonne confiance en l'avenir et nous invite à travailler davantage sur notre développement économique en misant sur les atouts de notre municipalité. Comment ne pas se réjouir? Quand tant de petits villages au Québec voient leurs commerces fermés! Nous croyons que les efforts que le conseil municipal a mis, au cours des quatre dernières années, à projeter une image positive et dynamique de notre municipalité commencent à porter ses fruits. Nous sommes sur une bonne voie, c'est vraiment encourageant de poursuivre le travail amorcé.

Outdoor Logistik, situé au 182 chemin de L'Aéroport, dont les propriétaires sont Bruno Vaillant et Benoit Mongeon, organise des excursions de côte à côte et de quad avec guide inclus. De plus ils offrent la location de canots, kayaks, paddleboards, bateau et motomarines. Pour en savoir plus, vous pouvez visiter le site internet outdoorlogistik.com ou par téléphone Benoit Mongeon au 819-598-6434 ou Bruno Vaillant au 819-598-5925.

Performance RPM situé au 1897 chemin du Lac Chaud, dont le propriétaire est Sébastien Jetté, offre le service de cueillette et de livraison pour l'entretien et la réparation à domicile ou à son atelier, de véhicules récréatifs et marins ainsi que de toutes machineries comportant un moteur à deux temps ou quatre temps. Vous pouvez le joindre au 819-341-0241.

Nous les remercions d'avoir choisi La Macaza, nous leur souhaitons la bienvenue et beaucoup de succès dans leurs entreprises.



Crédit photo: ©TC Media - Ronald Mc Gregor



Sébastien Jetté, la mairesse Céline Beauregard, Bruno Vaillant et Benoit Mongeon. Crédit photo Municipalité de La Macaza

FÊTE NATIONALE

Approximativement 250 personnes ont participé à la Fête nationale le 24 juin dernier. Les jeux gonflables, le clown et la roue de fortune furent très populaires auprès des enfants. Le groupe OPIUM a assuré la musique en après-midi et en début de soirée. 35 douzaines de hot-dogs ont été distribuées gratuitement ainsi que les liqueurs et les jus.

BRAVO à l'équipe des 20 bénévoles qui ont permis de faire de cette journée familiale une belle réussite. Aussi un gros merci à l'équipe des travaux publics pour leur support technique. À l'an prochain !!



FÊTE DU CANADA

Le 1^{er} juillet dernier lors de la fête du Canada, 3 activités étaient présentées par la municipalité de La Macaza.

*Le spectacle TRAD pour les jeunes en après-midi a attiré 20 jeunes et 25 adultes.

*Le buffet du souper a été servi à 175 personnes.

*Le spectacle du groupe Celtic Pilgrim en soirée a été donné en présence d'environ 200 personnes.

Encore BRAVO à l'équipe des 15 bénévoles qui ont donné un super coup de main tout au long de la journée. Merci à l'équipe des travaux publics pour leur précieuse collaboration.



FÊTE DES ETHNIES

La fête des Ethnies sera de retour le samedi 2 septembre prochain. Le souper et un spectacle se tiendront sous les chapiteaux à l'arrière de l'Hôtel de ville. Cette Fête est **GRATUITE** et s'adresse aux citoyennes et citoyens de La Macaza. Ceux-ci devront présenter leur **CARTE CITOYENNE** ou une preuve de résidence. De plus, il est **OBLIGATOIRE** de réserver votre place avant le **VENDREDI 25 AOÛT**. Les informations sur le menu et le spectacle seront disponibles bientôt, elles seront publiées au www.munilamacaza.ca ou sur le [Facebook](#) municipal. Pour en savoir plus, communiquez avec Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs au 819-421-1689 ou loisirs@munilamacaza.ca.



APPEL AUX BÉNÉVOLES

Les bénévoles qui désirent s'impliquer dans le cadre des activités de la fête des Ethnies le 2 septembre prochain peuvent communiquer avec Laurent Bourgie, coordonnateur des loisirs, au 819-421-1689.



Fête de notre 50^e anniversaire

Le 15 juillet dernier, nous avons célébré en grand avec un délicieux repas méchoui, suivi d'une belle soirée dansante. Ce fût un franc succès sur toute la ligne et nous remercions tous les bénévoles qui ont collaboré de près ou de loin, à cette réussite qui a dépassé nos espérances. Nous avons vendu plus de 170 billets avec l'aide du Dépanneur La Macaza et du Resto Bar l'Aéroport. Merci à tous ceux qui se sont déplacés à travers la Municipalité pour venir fêter avec nous.

Nous désirons également souligner les apports financiers reçus de la Municipalité de La Macaza et du député provincial Sylvain Pagé et la visite du député fédéral M. David Graham..

Notre prochaine AGA se tiendra le samedi 5 août 2017 à la Salle Alice-Rapatel-Dubuc de l'Hôtel de Ville de La Macaza dès 9h. Il est toujours temps de renouveler votre adhésion 2017 ou de devenir membre!

André St-Onge
Président de l'APLC



POUR NE PAS EN ÊTRE LA CIBLE PROTÉGEZ-VOUS DE LA MALADIE DE LYME

La maladie de Lyme est transmise par la piqûre d'une tique infectée par une bactérie. Une tique mesure entre 1 et 3 millimètres avant de se nourrir de sang. Sa piqûre peut causer une rougeur qui s'étend rapidement à plus de 5 centimètres et qui peut ressembler à une cible. Si la maladie n'est pas traitée, elle peut causer de graves problèmes de santé dans les semaines, les mois ou les années qui suivent la piqûre.

Les tiques vivent plus particulièrement dans les forêts, les boisés et les herbes hautes et sont présentes dans plusieurs régions du Québec.

Voici quelques façons de vous protéger des piqûres de tiques pendant vos activités extérieures :

- marchez de préférence dans les sentiers et évitez les herbes hautes;
- utilisez un chasse-moustiques à base de DEET ou d'icaridine sur les parties exposées de votre corps, en évitant le visage;
- portez des vêtements de couleurs claires, car ils rendent les tiques plus visibles;
- portez un chapeau, des souliers fermés et des vêtements longs;
- entrez le bas de votre pantalon dans vos chaussettes.



Si vous êtes piqué par une tique et qu'elle reste accrochée à votre peau, il est important de la retirer minutieusement dès que possible (dans les 24 heures suivant la piqûre) pour diminuer le risque de transmission de la maladie de Lyme.

Au retour d'une activité extérieure près des herbes hautes ou dans un endroit boisé, inspectez minutieusement tout votre corps et celui des enfants afin de vérifier si des tiques sont accrochées à la peau. Les tiques sont petites et parfois difficiles à voir. Examinez aussi vos animaux de compagnie, vos vêtements et votre équipement (sac à dos, manteau, etc.) avant d'entrer dans la maison. Une fois à l'intérieur, une tique pourrait piquer quelqu'un ou un animal.



ÉTAPES À SUIVRE POUR RETIRER UNE TIQUE DE LA PEAU

1. Saisissez la tique à l'aide d'une pince en étant le plus près possible de la peau. Il est important de ne pas presser l'abdomen de la tique, car cela augmente le risque de transmission de la bactérie.
2. Tirez la tique doucement et de façon continue, sans la tourner ni l'écraser.
3. Nettoyez votre peau avec de l'eau et du savon, et lavez-vous bien les mains.
4. Conservez la tique dans un contenant étanche. Inscrivez la date et le lieu où vous étiez lorsque vous avez été piqué ainsi que l'endroit de la piqûre sur votre corps.

Ces informations pourraient être utilisées pour surveiller l'évolution de la maladie de Lyme au Québec. Si vous présentez des symptômes de la maladie de Lyme dans les 30 jours après avoir été piqué, appelez Info-Santé 8-1-1 ou consultez un médecin et apportez-lui la tique. Pour connaître les symptômes de la maladie de Lyme et les régions à risque, consultez le Portail santé mieux-être : www.sante.gouv.qc.ca

S.V.P. VEUILLEZ INFORMER LA MUNICIPALITÉ EN CAS DE PIQÛRE DE TIQUE

PARC NATIONAL DU MONT-TREMBLANT

PÉRIODE D'OUVERTURE
du 22 juin au 4 septembre 2017

Horaire :

lundi au jeudi, de 8 h à 15 h 30
vendredi, de 8 h à 22 h
samedi, de 8 h à 20 h
dimanche, de 8 h à 18 h

Accueil La Cachée
1002, rue du Lac Caché
La Macaza (Québec)
Téléphone : 819 686-1880
parc.mont-tremblant@sepaq.com

Carte annuelle gratuite pour les citoyens de
La Macaza - avec preuve de résidence
(location d'équipement et camping non inclus)

VENTES DE GARAGE

Veillez prendre note qu'une vente de garage communautaire aura lieu les 22 et 23 juillet prochain, de 8h à 17h, au Garage Jubinville*. Tous ceux et celles qui désirent participer à cette activité sont priés d'arriver 1h à l'avance et d'apporter leurs tables. Aucune inscription requise. Venez en grand nombre!

* Le Garage Jubinville est situé au 230, chemin de l'aéroport.

Les 29 et 30 juillet aura lieu la vente de garage annuelle qui se tiendra à l'intérieur de l'église, dans la sacristie.

Si vous avez des choses qui ne servent plus, pensez à eux! Par contre aucun vêtement et gros meuble ne seront acceptés.

Merci de nous encourager dans nos efforts pour garder notre église ouverte.

Samedi : 9h à 17h

Dimanche : 9h30 à 16h

Hot-dogs, liqueurs et petits desserts seront à vendre sur place.

Pour informations: Jacqueline 819-275-1489



Gratuit pour tous

PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE AU PARC LIGUORI-GERVAIS

601 Ch de la Rivière S, Rivière-Rouge
819-275-2929 poste 221

Horaire bain libre – Été 2017

Ouverture 24 juin au 20 août
Pour tous 12 h à 18 h
Pour adultes 18 h à 19 h

Si la température et la fréquentation le permettent:
Ouverture les 26,27 août et 2 et 3 septembre, de 12 h à 16 h

Calendrier des événements

août 2017

dim. lun. mar. mer. jeu. ven. sam.

		1  Ligue de pétanque	2	3	4  Vernissage 17h à 19h	5  Assemblée générale de APLC
6	7 	8 Ligue de pétanque	9	10	11	12
13	14 Séance ordinaire du conseil municipal 19h00 	15  Ligue de pétanque	16	17	18	19  Conférence—Bomarc 14h Épluchette des Joyeux Aînés—15h
20	21 	22 Ligue de pétanque	23	24	25	26
27	28 Fin du concours photo 	29  Ligue de pétanque	30	31		

Vendredi 28 juillet dès 10 h – Lave-auto organisé par le Camp Méléon pour financer les activités des jeunes qui fréquentent le camp de jour dans le stationnement de l'hôtel de ville de Rivière-Rouge. **Information : 819 275-2929 poste 221**

Mardi 15 août à 19 h – Spectacle de fin d'été des jeunes qui ont fréquenté le camp de jour **Camp Méléon** au centre sportif et culturel de la Vallée de la Rouge (CSCVR). **Information : 819 275-2929 poste 221**

Imprimé par :

Centre de copies et d'impressions
Bureautique des Trois Vallées SENC
2, des Fondateurs
La Minerve, Québec J0T 1S0
Tél. : 819-274-2660
Courriel : ebtv258@hotmail.com

